



## Taux variable, la banque ne baisse pas les taux

Par **marko34**, le **15/12/2009** à **12:02**

Bonjour,

J'ai contracté un prêt à taux variable en décembre 2004, à l'époque 3,25% capé +2 -2. D'après le contrat, il est basé sur l'euribor 12 mois en date du premier jour du trimestre civil précédent la date de signature + 1,25%. Donc si j'ai bien compris, au 1er octobre 2009 soit 1,237.

Le 10 décembre, j'ai demandé mon plan d'amortissement et il est toujours à 5,25 au lieu de 2,5...

Merci de m'indiquer quoi faire car j'avoue ne pas trop connaître les actions à entreprendre.

Cordialement

Par **Patricia**, le **15/12/2009** à **20:54**

Bonsoir,

Il me semble que vous confondez taux variable et taux d'intérêt.

Le taux EURIBOR est le taux d'intérêt court-terme échangé entre les principales banques.

Il sert également d'indice pour le calcul de crédits immobiliers à taux variable.

Prenez rendez-vous avec un des conseillers financiers à l'agence bancaire où vous avez souscrit ce prêt pour demander une renégociation.

Pour simplifier..., lisez ce lien du site de l'ACABE qui est très explicite.  
Vous aurez les renseignements nécessaires.

<http://www.acabe.fr/prest-taux-variable.htm>

P.S. : La crise financière peut être la principale cause de cette constante à 5,25....